



NOUVEAU FONDS L'OCCAL

ABONDEMENT DE LA C3G

QU'EST CE QUE LE FONDS L'OCCAL ?

Le fond l'Occal comporte trois dispositifs :

- **Une aide à la trésorerie sous forme d'avance remboursable**, si vous avez un besoin immédiat de trésorerie (avec un plafond de 25 000 euros)
- **Une aide à la réalisation d'investissements matériels et immatériels sanitaires et de relance (y compris matériel d'occasion) au travers de subventions** (avec un plafond de 23 000 euros)

Financement possible d'un « click and collect », d'un site internet...

- **Un abondement de la C3G au volet 2 du fonds national de solidarité à hauteur de 500 euros par entreprise (+ abondement de la Région)**

› **Pour toute question, vous pouvez contacter le service de soutien aux entreprises au**

0 800 31 31 01

› **Dépôt du dossier en ligne :**

<https://www.laregion.fr/loccal>



NOUVEAU FONDS PREVENTION PRECARITE DU DEPARTEMENT

Ce fonds est destiné aux personnes ayant subi une perte de revenus du fait de la crise sanitaire du Covid-19. Il est en faveur des acteurs de l'économie locale, travailleurs indépendants, artisans, commerçants, profession libérales, agriculteurs et conjoints collaborateurs.

Cette aide allouée sous la forme d'une aide à la personne est comprise entre 500 et 1500 euros. Un demandeur pourra bénéficier plusieurs fois de ce soutien financier et le **cumuler** avec les aides accordées par l'Etat et la Région. L'aide sera instruite au travers de la commission locale mise en place en partenariat avec la Communauté de Communes des coteaux du Girou, les communes et les chambres consulaires.

Renseignements
prevention.precarite@cd31.fr
05.34.33.43. 96